



Non accord sur l'état des lieux

Par **Dan1954**, le **04/07/2009** à **14:55**

Bonjour,

Je viens de signer un bail au 1 juillet pour location d'un appartement avec un garage en sous-sol. Le prix de la location du premier mois à été versé le 24 juin Lors de l'état des lieux le 1 juillet, je constate que le garage n'est pas terminé. Il reste une ouverture de la largeur du garage sur une hauteur de 70cm au dessus de la porte. Cela m'empêche de déposer des objets dans le garage puisque quiconque peut y pénétrer facilement. Le propriétaire signale seulement que cette ouverture sera fermée ultérieurement sans précision de date. Je demande temporairement une réduction pour le garage inachevé. Le propriétaire ne veut rien entendre et veut me faire signer l'état des lieux tel quel. Tant que l'état des lieux n'est pas signé il refuse de me remettre les clés.

Pour précision un garage se loue 50 € et un emplacement de parking 25 €. J'ai donc proposé une réduction de loyer de 20 € jusqu'à ce que l'ouverture soit fermée. Le propriétaire refuse. Que me reste t-il à faire? J'ai besoin d'un garage fermé pour entreposer aussi du matériel de bricolage.

Par **Solaris**, le **04/07/2009** à **23:57**

Bonjour,

Lors de la visite des lieux, saviez-vous que le garage n'était pas terminé?

A défaut d'accord, il convient d'appeler un huissier de justice qui procèdera à cet état des lieux en convoquant les parties.